

CONSEIL GENERAL

Commission Bureau du Conseil général

Président : Thomas Birbaum

Rapporteur : Giovanni Brunetti

Rapport de la Commission concernant :

Tarif des vacances 2025-2028

Monsieur le Président du Conseil Général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Le Bureau du Conseil général vous présente son rapport concernant **le tarif des vacances 2025-2028**.

1. Composition de la commission

<i>Membres</i>	<i>P=Présent</i>	<i>A=absent</i> <i>E=excusé</i>	<i>Remarques</i>
Thomas Birbaum (Président)	P		
Giovanni Brunetti (Vice-président)		E	
- (Secrétaire)			
Nolan Weber (Le Centre)	P		
Romain Gex-Fabry (UDC)	P		
Julie Delaloye (PLR)	P		
Donika Pereira (PS)	P		
Lucie Fauquet (Les Vert.e.s)	P		
Serge Hauri (Le Centre)	P		

2. Présentation

Conformément à l'art. 41 al. 1 de notre Règlement, *les indemnités de fonction, les émoluments des rapporteurs, les vacations de présence à toutes les séances, ainsi que le tarif horaire pour les mandats particuliers sont fixés au début de chaque période législative par le Conseil général.*

En conséquence, le Bureau vous adresse le présent rapport en vue de la votation sur cet objet. Le Bureau a décidé, lors de sa séance du 25 mars 2025, de se charger lui-même de ce rapport. Le Président du Conseil général a été désigné comme rédacteur de ce rapport.

3. Débat d'entrée en matière

Le Bureau du Conseil général de la dernière législature a proposé plusieurs modifications pour une augmentation des vacations. Il a estimé que la charge de travail consacrée pour les tâches de plusieurs fonctions avait évolué à la hausse par rapport à la validation des vacations datant de 2013. Le Bureau de cette législature a proposé plusieurs modifications de lui-même également.

Conformément à l'article 41 al.1 RCG, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

4. Lecture de détail

4.1 Lecture de détail

En date du ~~8 avril 2013~~ 14 avril 2025, le Conseil général arrête le tarif des indemnités devant être versées à ses membres comme suit :

- Séances plénières et de commissions / mandats particuliers
 - Fr. 80.- par séance + Fr. 30.- de l'heure dès la 3ème heure (arrondi au ¼ heure)
- Séances du Bureau
 - ~~Fr. 40.-~~ Fr. 80.- la séance
- Travaux des rapporteurs/travaux sur délégation Fr. 30.- de l'heure (arrondi au ¼ heure)
- Indemnités de fonctions
 - Président ~~Fr. 2'000.-/an~~ Fr. 2'500.-/an
 - Vice-président ~~Fr. 300.-/an~~ Fr. 500.-/an
 - Secrétaire Fr. 2'000.-/an
 - Chef de groupe Fr. 500.-/an
 - Présidents de commissions
 - ~~COGEST Fr. 800.-/an~~ Fr. 1000.-/an
 - ~~Commission permanente Fr. 300.-/an~~ Fr. 500.-/an
 - Commission ad hoc Fr. 50.- par séance, maximum Fr. 300.- par commission

- Frais et débours
 - Selon facture et règlements municipaux

Les modifications suivantes ont toutes été acceptées à l'unanimité.

4.2 Débat final

Les motivations pour une adaptation des tarifs de vacances sont les suivantes :

- Reconnaissance de la charge de travail pour la présidence : revue des PV, rédactions des rapports, soutien technique et législatif aux conseillers généraux, préparation des amendements, préparation des présentations, etc.
- Reconnaissance de la charge de travail pour les présidences de commission permanentes et ad hoc : préparation de la séance, logistique, préparation et relecture des rapports de commissions, etc.
- Homogénéisation du traitement des vacances entre les différentes fonctions et tâches.

Le Bureau reste conscient que l'indemnité de fonction ne couvre pas la totalité du temps passé pour l'étude des dossiers, néanmoins l'adaptation des vacances est corrélée à l'adaptation et la volonté de maintenir un niveau de qualité dans la préparation de la documentation pour le bon travail législatif de l'ensemble des conseillers généraux.

Il est discuté d'une proposition d'une tarification inférieure dans le cas d'une redéfinition du poste de secrétaire en revisitant certaines de ses tâches. Il est proposé un forfait annuel de CHF 1000.- pour cette redéfinition. Cette proposition est refusée par 3 contre, 2 pour, 1 abstention.

4.3 Vote final

Le rapport sur les tarifs des vacances est accepté à l'unanimité.

5. Remerciements

Le présent rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.

Le président

Thomas Birbaum

Le rapporteur

Giovanni Brunetti